

Pour un plan canicule dans le Jura

Rémy Meury (CS-POP)

C'est une lapalissade, le réchauffement climatique est là et les épisodes de canicule se répètent et s'amplifient année après année. Les dangers pour la santé de la population, plus particulièrement pour les personnes âgées, les enfants, les personnes souffrant d'une maladie chronique ou celles isolées socialement, sont avérés et doivent être pris très au sérieux.

En août 2023, Pauline Godat, dans sa question écrite no 3556, avait interpellé le Gouvernement pour connaître la gestion des périodes de canicule en milieu scolaire. Le moins que l'on puisse dire est que la réponse du Gouvernement avait été insatisfaisante car elle minimisait le phénomène et prétendait que les recommandations faites aux écoles suffisaient.

En août 2025, le soussigné, dans la question écrite no 3767, demandait si le Jura possédait, à l'instar d'autres cantons, un plan canicule. Dans sa réponse, le Gouvernement reconnaissait que ce n'était pas le cas, mais qu'en raison de l'évolution du réchauffement climatique, il n'était pas exclu qu'un tel document soit élaboré prochainement.

On doit le constater, rien n'a évolué depuis. Le 17 juin, le Service de la santé publique a diffusé une information dans laquelle il précise que MétéoSuisse avait lancé une alerte de degré 3 sur 4 pour le Jura. S'ensuivent alors des recommandations pour « se protéger de la chaleur, laisser la chaleur à l'extérieur et se rafraîchir, s'hydrater suffisamment, veiller sur les plus vulnérables, ne pas laisser de personnes ou d'animaux dans une voiture garée ». Pour davantage d'informations, on renvoie aux sites MétéoSuisse ou Dangers-naturels. Les mêmes recommandations, dans les mêmes termes, et les mêmes renvois avaient déjà été diffusés en 2018 et en 2022, notamment.

Du côté scolaire, même constat. Le 23 juin, le DFNS diffuse des informations sur les risques sanitaires liés à la canicule, mais en renvoyant la responsabilité des éventuelles mesures à prendre aux responsables des écoles jurassiennes. Aucune précision quant à la température admissible dans les locaux, aucune indication quant à la fermeture des établissements scolaires si aucune alternative n'est envisageable dans des locaux dans l'école ou proches de celles-ci. Il est évident que les situations ne sont pas identiques dans toutes les écoles. Mais la définition de normes imposant des mesures claires semble indispensable et incontournable.

Par cette motion, le réchauffement climatique étant une réalité et l'urgence de lutter contre ses effets étant une évidence, nous demandons au Gouvernement de rapidement élaborer un plan « canicule » clair sur lequel les services, les écoles et les institutions peuvent s'appuyer pour appliquer des mesures précises en tenant compte de leur réalité. Des informations sur des mesures à prendre, notamment en matière de construction, pour lutter contre les effets de réchauffement, doivent également apparaître dans ce plan.

Rémy Meury (CS-POP)

Urgence demandée

Les épisodes de canicule se répètent de plus en plus fréquemment. Si l'élaboration d'un plan canicule est adoptée, il est essentiel qu'il soit concrétisé le plus rapidement possible. Par l'urgence, la motion sera traitée le 2 septembre. Ce qui devrait permettre, en cas d'acceptation, d'élaborer ce

plan jusqu'en mai 2027. Un délai difficile à respecter si la motion devait être acceptée le 25 novembre seulement.

D'où cette demande de traitement en urgence.

Co-signataires

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Sophie Burri (Verts)
- Brice Prudat (Verts)
- Joël Godat (Verts)
- Carla Fedele (VERTS et CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 01 juillet 2026